



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ACTION DE L'ÉTAT EN SEINE-MARITIME BILAN 2022 ET PERSPECTIVES 2023



Avril 2023

Éditorial



« J'ai souhaité cette année vous rendre compte de façon synthétique et concrète de l'action de l'État en Seine-Maritime en 2022.

Ce livret vous présente les actions qui se déploient dans le quotidien comme dans les grands projets structurants de nos territoires et de notre cadre de vie. En 2022, les services de l'État ont particulièrement été engagés en matière de sécurité, de solidarité, d'éducation et d'accompagnement vers l'emploi, d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement.

L'an dernier, les crises et les défis ont été nombreux : la sécurité industrielle, la sobriété énergétique, la formation et l'attractivité de nos territoires ont fortement mobilisé l'ensemble des agents. Je tiens ici à saluer leur engagement et leur efficacité qui, tout au long de l'année, n'a pas faibli. C'est également pour moi l'occasion de rendre hommage au travail de Pierre-André Durand, mon prédécesseur.

Les actions présentées dans ce document ne constituent évidemment qu'un aperçu de l'ensemble des initiatives et politiques publiques menées localement. Pour ne rien manquer de l'actualité concernant l'action de l'État en Seine-Maritime, rendez-vous sur le site internet de la préfecture et sur ses réseaux sociaux (Twitter : @Prefet76, Facebook : Préfet de la région Normandie et de la Seine-Maritime, LinkedIn : Préfecture de la région Normandie et de la Seine-Maritime).

Bonne lecture ! »

Jean-Benoît Albertini
Préfet de la Seine-Maritime
Préfet de la région Normandie

Sommaire

- 1. Sécurité** p 4 à 8
- 2. Solidarités et citoyenneté** p 9 à 16
- 3. Éducation, formation et emploi** p 17 à 20
- 4. Territoire et environnement** p 21 à 30

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Après deux années de forte baisse de la délinquance marquées par le Covid, les indicateurs de la délinquance connaissent une hausse en Seine-Maritime. Les atteintes aux biens (AAB) connaissent une hausse importante (+22,5 %) mais s'établissent à un niveau toujours sensiblement inférieur à celui de 2019 (-12,56 %). Le nombre d'atteinte aux biens (AAB) pour 1 000 habitants en Seine-Maritime est toujours inférieur à celui au niveau national (3,6 contre 4,8).

Sous l'effet de la libération de la parole et des efforts réalisés dans la prise en charge des victimes, les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont très fortement augmenté. En 2022, les enregistrements de faits de violences intrafamiliales ont augmenté de 18,7 % et les violences sexuelles de 21,4 %.

En chiffres

L'activité des services de police et unités de gendarmerie a été en forte hausse en 2022 :

Ainsi et par exemple :

- **13,5 millions** d'euros d'avoires criminels saisis, toutes infractions confondues ;
- **3 926** amendes forfaitaires délictuelles anti-drogues délivrées (+71,59 % par rapport à 2021) ;
- **356** trafiquants de stupéfiants ont été mis en cause, en augmentation de 17,11 % ;
- **10,4** tonnes de cocaïne saisies sur le port du Havre ;
- **86** véhicules ont été saisis dans le cadre de la lutte contre les rodéos (+62,26 %)

Cet engagement s'est également traduit par une présence renforcée sur la voie publique :

- **1 486 814** heures passées par les forces de l'ordre sur la voie publique, en augmentation de 6 % ;
- **+27,43 %** de patrouilles pédestres et VTT sur la voie publique.

Depuis le 1^{er} février 2023 la mise en place d'un nouveau cycle horaire et de patrouilles à deux policiers a permis une augmentation de 30 à 40 % des patrouilles sur les métropoles du Havre et de Rouen.

Cette augmentation de la présence sur la voie publique a également été facilitée par l'affectation de 121 policiers en renfort sur trois circonscriptions prioritaires du département (60 à la circonscription de sécurité publique de Rouen-Elbeuf, 48 au Havre et 13 à Lillebonne-Bolbec).

Les faits marquants de 2022

S'agissant de la lutte contre la fraude, et grâce à un partenariat de grande qualité avec l'ensemble

des administrations et sous l'autorité conjointe des procureurs de la République, de nombreuses opérations de lutte contre le travail dissimulé (579 établissements contrôlés) ont été menées par le comité opérationnel départemental anti-fraude (Codaf).

Ces contrôles ont notamment donné lieu à la fermeture administrative de 44 établissements (contre 6 en 2021) notamment pour travail dissimulé ou emploi d'étranger non autorisé à travailler. De la même manière, une politique de fermeté est appliquée sur le territoire seinomarin en matière de respect de la réglementation relative aux débits de boissons : chaque rapport des polices nationale et municipale a abouti à l'édition d'une mesure de police administrative (avertissement ou fermeture administrative temporaire).

Dans le cadre de la lutte contre les violences, la création d'un 6^e poste d'intervenant social en commissariat et en gendarmerie, financé par le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et le Département, qui permet d'assurer une qualité d'accueil et d'accompagnement des victimes de violence, en particulier des violences intrafamiliales.



Les patrouilles ont augmenté de 30 à 40%

L'année 2022 a également été celle du renforcement de la lutte contre les violences et incivilités dans les transports en commun, avec l'engagement de l'ensemble des acteurs (transporteurs, polices nationale et municipale, autorité judiciaire), formalisé dans le cadre du contrat local de sécurité dans les transports en commun (CLST) de la Métropole Rouen Normandie.

Dans le cadre de la lutte contre la radicalisation, parmi les nombreuses actions menées, peuvent être retenues le développement d'une antenne rouennaise de psychologues spécialisés dans la religiosité extrême et l'accompagnement aux familles, co-financée par l'État (FIPD) et le Département, et signature du protocole opérationnel relatif à la prévention de la radicalisation avec le Département.



Opération d'abandon d'armes à Maromme le 26 novembre 2022



Signature du protocole opérationnel relatif à la prévention de la radicalisation

Zoom sur ...

L'opération « d'abandon d'armes »

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organisait une opération simplifiée d'armes à l'échelle de la France. Dans le département, 90 000 munitions et 2 541 armes à feu ont ainsi été collectées sur l'ensemble de l'opération. La plupart de ces armes acquises par héritage n'avaient pas d'existence légales. Il s'agissait pour leur détenteur de s'en dessaisir ou d'effectuer les démarches permettant de les conserver légalement. Grâce à l'implication des policiers, gendarmes et agents administratifs et techniques de la préfecture et des sous-préfectures du Havre et de Dieppe, 454 usagers ont pu enregistrer 803 armes à feu ainsi sorties de la clandestinité.

Tout au long de l'opération, l'ensemble des personnels actifs, réservistes, administratifs, techniques ainsi que les bénévoles des clubs de tir ont contribué à faire de cette opération un succès.

Bon à savoir

Les effectifs de la police nationale ont été renforcés de 60 gardiens de la paix sur la circonscription Rouen-Elbeuf. Ces effectifs ont permis de renforcer la présence de la police sur la voie publique et de mieux lutter contre les phénomènes de délinquance. Le nombre de patrouilles a par ailleurs été augmenté par la réorganisation de leurs cycles horaires.

Perspectives et grands chantiers 2023

L'Armada 2023

Lire p.7



La coupe du monde de rugby

Comme dans l'ensemble du département, une attention particulière sera portée par les faces de sécurité intérieure sur les lieux où seront diffusés une partie des 48 matchs joués entre le 8 septembre et le 28 octobre 2023. Comme pour la coupe du monde de football 2022, un public familial est attendu, principalement dans les bars et restaurants des centres-villes du Havre et de Rouen.

La Transat Jacques-Vabre

Après une édition 2021 qui a réuni 700 000 visiteurs sur le village pendant les 10 jours, l'édition 2023 s'annonce encore plus festive. La préparation du grand rassemblement va débuter plus de 6 mois avant l'ouverture du village. L'objectif sera, à l'instar de l'Armada, de garantir la sécurité des visiteurs, des compétiteurs et des riverains, de l'installation du village au départ de la course. Il conviendra de coordonner, en lien avec la préfecture maritime de la Manche et la mer du Nord, l'action de l'ensemble des forces de sécurité intérieure, sur terre ainsi qu'en mer.

SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

Les chiffres de l'année 2022



- **630** inspections d'Installations classées protection de l'environnement (ICPE) menées par la Dreal, parmi lesquels 611 ont été publiés sur le site georisques.gouv.fr
- **65** jours, c'est le délai moyen entre l'inspection et la publication sur le site [georisques](http://georisques.gouv.fr). Afin de permettre aux exploitants, des établissements inspectés, de faire part de leurs éventuelles observations, les rapports d'inspection sont publiés un mois après la transmission du rapport à l'exploitant.
- **10** dossiers de demandes d'autorisations environnementales pour des parcs éoliens clôturés en 2022, sur 19 dossiers d'autorisations environnementales instruits par la Dreal.



Saipol à Grand-Couronne, plus grande usine mondiale de fabrication de Diester

Les faits marquants de 2022

La formation aux bonnes pratiques de valorisation des terres excavées et sédiments auprès d'opérateurs de gestion des terres excavées, en Normandie. Des inspections et des prélèvements inopinés ont également été menés sur des sites pratiquant le remblayage de carrières.

L' action « **contrôles inopinés eau** », menée conjointement par les équipes de la Dreal et des Directions départementales de la protection des populations (DDPP) de l'inspection des installations classées, qui visait à la réduction des écarts majeurs constatés entre la qualité des rejets aqueux des installations et les valeurs limites de rejets autorisées. Elle a complété les contrôles inopinés réalisés chaque année à la demande de l'inspection par des laboratoires agréés sur les sites présentant des rejets d'eau.

Nouveautés réglementaires

L'entrée en vigueur au 1^{er} juin 2022 d'une nouvelle procédure de cessation d'exploiter des ICPE (loi ASAP) : trois attestations à trois étapes « clé » du processus (mise en sécurité/mémoire de réhabilitation/travaux) doivent être réalisées par des bureaux d'étude certifiés et transmises à l'Inspection. Suites de l'incendie Lubrizol/NL logistique du 26 septembre 2019, diverses entrées en vigueur des modifications réglementaires du plan d'action gouvernemental du 11 février 2020, notamment sur la prévention des accidents dans les sites Seveso, la tenue à jour d'état des matières stockées et des dispositions particulières pour les liquides inflammables et combustibles, et les entrepôts.

Par ailleurs, le ministre de la Transition écologique a décidé de renforcer la transparence de l'action de l'État en rendant public les rapports des visites faites par l'inspection des installations classées. Depuis le 1^{er} janvier 2022, la publication des rapports est effective pour les inspections réalisées à partir de cette même date. Ces rapports, expurgés des parties confidentielles concernant l'identification des personnes et les informations sensibles susceptibles de remettre en cause la sécurité des sites, sont publiés sur le site internet www.georisques.gouv.fr

Perspectives et grands chantiers 2023



Des actions sur la gestion des déchets (lutte contre les exploitations illégales, traçabilité des déchets et réception des déchets inertes en carrières et installation de stockage de déchets inertes).

Une action conjointe Dreal-DDPP sur le contrôle des éventuelles fuites des méthaniseurs.

Une action de contrôle de la mise en œuvre des évolutions réglementaires de 2020 et 2021, pour les liquides inflammables et stockages de matières combustibles (entrepôts).

Une action « coup de poing détection gaz », qui vise à contrôler que les détecteurs fixes de gaz, bien souvent premiers maillons des dispositifs de sécurité, sont efficaces, maintenus, testés, calibrés et placés de manière adaptée aux événements accidentels à maîtriser.

SÉCURITÉ CIVILE

L'année 2022 a été mise à profit pour développer la culture du risque qui constitue un objectif prioritaire des services de l'État. Le département de la Seine-Maritime a ainsi fait partie des premiers départements expérimentateurs du dispositif d'alerte à la population via les téléphones portables FR-Alert. Ce dispositif a été testé 2 fois au cours de l'année 2022 sur les exercices autour du Zénith de Rouen et lors de l'exercice autour de la centrale nucléaire de Paluel.

En chiffres

- 9 exercices de sécurité civile réalisés en 2022
- 2 nouvelles sirènes d'alerte installées portant à 114 le nombre de sirènes étatiques dans le département
- 27 jours d'activation de la cellule de crise départementale
- 6 opérations de débombage à la suite de la découverte d'engins explosifs de la Seconde Guerre mondiale.

Les faits marquants de 2022

28 juin 2022 : réalisation d'un exercice attentat, au Zénith de Rouen, simulant une attaque terroriste. Sous l'égide du préfet de la Seine-Maritime, cet exercice a mobilisé l'ensemble des forces de sécurité intérieure, services d'urgence et de secours, associations agréées de sécurité civile et la commune de Grand-Quevilly.




Sensibilisation d'élèves aux risques nucléaires lors de l'exercice autour du CNPE de Paluel

12 et 13 octobre 2022 : l'exercice nucléaire autour du CNPE de Paluel, inscrit dans un programme national des exercices autour des centrales nucléaires, s'est établi sur le périmètre du Plan particulier d'intervention (PPI) de 20 km autour de la centrale. Il a concerné 104 communes et près de 70 000 habitants.

Dans ce cadre, 100 élèves et l'équipe enseignante de l'école primaire Costes-et-Bellonte de Saint-Valery-en-Caux ont été évacués et ont participé aux ateliers pédagogiques mis en place dans la salle polyvalente de Cany-Barville en lien avec cet exercice.

13 octobre 2022 : dans le cadre de la Journée nationale « Tous résilients face aux risques », une dizaine d'actions de sensibilisation de la population et des élus ont été proposées dans le département afin de permettre le développement de la culture sur les risques naturels et technologiques, se préparer à la survenance d'une catastrophe et développer la résilience collective aux catastrophes.

Nouveauté réglementaire

 Au regard du contexte international générant des tensions sur les approvisionnements énergétiques (gaz, hydrocarbures, électricité), une révision des dispositifs organisant la continuité d'activité et la prise en compte d'éventuelles ruptures d'approvisionnement a été réalisée. L'organisation liée à un risque de délestage électrique a notamment été testée lors d'un exercice le 9 décembre 2022.

Perspectives et grands travaux 2023

Le Siraced-PC, en charge de la gestion des crises pour le préfet, est le service support et de coordination sur l'ensemble de la dimension sécuritaire de la manifestation Armada qui se tiendra entre les 8 et 18 juin 2023. Ce rassemblement festif de grands voiliers fait partie des plus grandes manifestations maritimes mondiales. Il transforme la ville de Rouen pendant dix jours avec des concerts, des défilés, des feux d'artifices tous les soirs et générant jusqu'à 4 millions de personnes en cumulé.

La préfecture assure un rôle d'accompagnement de l'association organisatrice de l'événement. La manifestation sera couverte par un dispositif Orsec spécifique et l'activation d'un poste de commandement inter-services sur site le temps de la manifestation qui veillera à assurer la gestion et la coordination des aspects sécuritaires de l'événement en lien avec l'organisateur.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

En chiffres

- **73** morts sur la route (40 en zone police) dont 31 usagers vulnérables
- **241 520** contrôles alcool-stupéfiants (zones gendarmerie et police)
- **301 000 km** parcourus par les voitures radars et **42 547** flashes
- **43 334** examens du permis de conduire dont **32 890** permis B
- **314** opérations de contrôle des transports, 2154 véhicules contrôlés, dont 24,5 % en infraction (16 % transport de matières dangereuses, 5 % du transport de voyageurs et 38 % étaient des non-résidents (étrangers))
- **30** visites d'installation de centres de contrôle technique (27 +76) (dont 1 pour les poids-lourds) et 104 contrôleurs supervisés (dont 6 contrôleurs de poids-lourds), ayant donné suite à 6 suspensions d'agrément pour la Seine-Maritime


Les faits marquants de 2022

Le département déplore les deux premiers décès d'utilisateurs de trottinette électrique.

Premières convocations d'usagers suspectés d'avoir fraudé pour l'obtention du Code de la route, suivies de sanctions.

Mise en place d'un suivi renforcé des entreprises de transport en difficulté financière.

Nouveauté réglementaire

 Le service transport de la Dreal assure au quotidien des missions de régulation du transport routier qui contribuent à la sécurité des transports et des véhicules sur les routes, au respect des règles de concurrence à l'échelle européenne et à la préservation des conditions de travail des conducteurs.

Premières suspensions du permis de conduire pour l'infraction d'usage du téléphone tenu en main couplée avec une autre infraction au Code de la route.

La plus grande partie de démarches administratives concernant les entreprises de transport est désormais dématérialisée via le site : <https://demarches.developpement-durable.gouv.fr/portail/>

Perspectives et grands chantiers 2023

Préparation à l'évolution des contrôles en bord de route avec le passage en flux libre sur l'A13 dès 2024 (20 % des 5 400 véhicules contrôlés en Normandie le sont au niveau des barrières de péage).

Lancement du projet de construction du 1^{er} centre d'examens du permis de conduire du département à Barentin.

Sensibilisation de plus d'une centaine de classes de primaire aux enjeux de la sécurité routière avec de nouveaux matériels ludiques.

Nouveau logiciel d'instruction des demandes de transport exceptionnel.

Bon à savoir

Mise en place de RDVPermis, nouvelle plateforme d'inscription aux examens pratiques, dans l'esprit d'un outil tel que « Doctolib ». RdvPermis est un système d'attribution nominative des places d'examen du permis de conduire, prenant en compte les besoins à venir des auto-écoles et des candidats. Ce nouveau dispositif, qui place le candidat au cœur du système, permet de réguler équitablement la demande et responsabilise le candidat par la réservation d'examen nominative et l'application des délais de représentation.



Plateforme « RDV Permis »

Solidarités et citoyenneté

PERSONNES SANS DOMICILE ET ACCOMPAGNEMENT VERS LE LOGEMENT

Le dispositif d'hébergement de la Seine-Maritime a été profondément remanié en 2022 dans un double objectif :

- améliorer l'accompagnement des personnes hébergées et leur permettre d'accéder plus rapidement à un logement,
- accueillir, sur les places ainsi libérées, de nouvelles personnes sans domicile en hébergement.

Dans la logique de la politique du logement d'abord, l'accès au logement constitue une priorité pour la réinsertion des personnes sans domicile. Un dispositif d'accès direct de la rue au logement a ainsi été déployé (dispositif « un chez soi d'abord »). De même, le dispositif « CHRS hors les murs », qui permet de bénéficier, en tant que locataire d'un logement, d'un accompagnement social comparable à celui offert en centre d'hébergement a été expérimenté.

En chiffres



- **1 763** places d'hébergement pour les personnes sans domicile fixe, contre 1750 en 2021
- **132** places spécialisées: 30 d'urgence pour les femmes victimes de violence, 9 d'urgence pour les femmes pre et post maternité, 39 hébergements «Un chez soi d'abord» pour des personnes cumulant des grandes difficultés d'insertion et des troubles psychiques (nouveau en 2022) et 54 allocation logement temporaire.
- **257** places possibles en renfort pendant la période hivernale, identiques au nombre de 2021
- **220** parcours individuels accompagnés de la rue au logement (contre 214 en 2021) et 474 parcours individuels accompagnés de l'hébergement au logement (contre 383 en 2021)

Ça s'est passé en 2022

Mise en œuvre du dispositif « un chez soi d'abord » sur la métropole de Rouen. Il permet aux personnes sans abri les plus fragiles, celles qui souffrent de troubles psychiques et cumulent les plus grandes difficultés, d'accéder directement à un logement ordinaire et d'être ainsi accompagnées vers la réinsertion. Vingt-neuf appartements du parc privé y ont été consacrés en 2022 pour 29 bénéficiaires. L'objectif à terme est d'atteindre 100 bénéficiaires.

Expérimentation du CHRS hors les murs : dans ce dispositif le bénéficiaire, qui est soit une personne à la rue, soit une personne hébergée, accède à un logement pour lequel il signe directement le bail et bénéficie d'un accompagnement social du même type que s'il se trouvait en centre d'hébergement.

Trente places de ce type ont ouvert en 2022. Dix autres devraient ouvrir en 2023.

Création de 32 places supplémentaires de pensions de famille. Les pensions de famille sont des structures de petite taille (20 à 30 logements) qui accueillent et accompagnent, sans limitation de durée, des personnes en situation de grande exclusion et d'isolement. Les résidents sont titulaires de leur bail.



Installation du comité départemental des services aux familles

Perspectives et grands chantiers 2023



Poursuite du développement des pensions de famille. Développement de l'intermédiation locative permettant de rémunérer une agence immobilière à vocation sociale pour capter du logement dans le parc privé et assurer le suivi social des personnes relogées.

ACCUEIL DES DÉPLACÉS D'UKRAINE

Le déclenchement de la guerre en Ukraine le 24 février 2022 a provoqué l'exil de millions de personnes. Environ 100 000 ont gagné la France dont 1 500 parviennent en Seine-Maritime.

Dès mars, les déplacés d'Ukraine se sont vu accorder la protection temporaire (PT) matérialisée par la délivrance d'une autorisation provisoire de séjour (APS) valable six mois. Pour faciliter les démarches des intéressés, un guichet unique associant l'Ofii – Office français de l'immigration et de l'intégration –, pour les droits à l'allocation attribués au titre de la protection temporaire, la caisse primaire d'assurance maladie et la caisse d'allocations familiales, pour les droits sociaux ainsi que Pôle emploi, pour l'insertion professionnelle. Ainsi en quelques jours, les services de l'État ont mis en place un service de premier accueil à Rouen, Dieppe et Le Havre et ont organisé un dispositif d'hébergement d'urgence qui, au plus fort de sa capacité, a accueilli plus de 650 personnes. Un effort pour permettre à ces personnes d'accéder au logement sera ensuite déployé tout au long de l'année et continue d'être mis en œuvre en 2023. Il permet également de prendre le relais de nombreuses familles françaises qui ont contribué, dans les premiers mois de la guerre, à héberger des ménages déplacés d'Ukraine.

En chiffres (au 31/12/2022)

- **1 135** autorisations provisoires de séjour (APS) délivrées en première demande de protection temporaire
- **722** autorisations provisoires de séjour (APS) délivrées en renouvellement de protection temporaire
- **235** ménages (soit 419 personnes) hébergés principalement dans des hôtels
- **207** ménages (soit 621 personnes) ont accédé à un logement

Les faits marquants


Une attention particulière a été apportée au parcours santé des déplacés d'Ukraine. Pour exemple à Rouen, l'équipe du premier accueil a été complétée par un personnel de santé qui aide les familles à se repérer dans le système médical français.

L'accès au logement des ménages ukrainiens a été facilité par un partenariat avec la Croix-Rouge qui permet une aide financière de 800 à 3 400 € en fonction de la typologie de la famille pour l'ameublement des logements.

Création d'un guichet unique d'accueil des déplacés d'Ukraine compétent pour toute la Seine-Maritime, avec les services essentiels (Ofii, Pôle emploi, CPAM, Caf) sur un lieu unique.

Instruction des demandes de protection temporaire sans impact sur les autres missions relatives au séjour des étrangers en Seine-Maritime.

Nouvelle réglementation

 Les ministres de l'Union européenne se sont accordés le 3 mars 2022 afin de répondre à l'afflux de personnes déplacées en provenance d'Ukraine. Le dispositif exceptionnel de protection temporaire a été activé. Il prévoit pour ses bénéficiaires une protection internationale immédiate, distincte du statut de réfugié. Ce statut permet notamment aux personnes déplacées d'Ukraine de travailler dans le pays d'accueil.

Sur le terrain

Création d'un dispositif spécifique visant à répondre en urgence à la nécessité d'accueillir les déplacés d'Ukraine en associant des collectivités, des structures associatives et des particuliers.



Guichet d'accueil des Ukrainiens à la préfecture

La mobilisation de l'État, des associations et des bailleurs fait qu'un nombre toujours croissant de ménages accède au logement. Les familles retrouvent ainsi à la fois leur autonomie et leur intimité. Certaines entament des démarches pour s'insérer professionnellement dans la société française.

Perspectives et grands chantiers 2023

Maintien d'un dispositif dédié pour l'accueil des primo-arrivants (sur rendez-vous).

Poursuite du renouvellement des autorisations provisoires de séjour (APS) pour les déplacés déjà en France depuis plusieurs mois (sur rendez-vous).

Poursuite des travaux autour de l'insertion dans le logement.

Bilan systématique des perspectives d'insertion professionnelle et développement d'actions de job dating sur les métiers en tension.

RESSORTISSANTS ÉTRANGERS

Le guichet unique pour demandeurs d'asile (Guda) est compétent pour enregistrer les demandes d'asile présentées en Seine-Maritime et dans l'Eure. La formulation initiale des demandes intervient auprès des structures de pré-accueil des demandeurs d'asile (Spada) situées à Rouen et Évreux et dont la gestion est déléguée à France terre d'asile (FTDA) par l'Ofii.

En 2022, sur les 2523 demandes enregistrées, 537 demandeurs d'asile ont été placés en procédure Dublin (contre 367 en 2021), 427 en procédure accélérée (contre 625 en 2021) et 953 en procédure normale (contre 998 en 2021).

Pour les étrangers souhaitant acquérir la nationalité française et résidant en Seine-Maritime ou dans l'Eure, les demandes s'effectuaient par le biais de l'envoi d'un dossier papier. 1 048 postulants ont ainsi pu devenir français en 2022 dans ces deux départements au titre de l'article 21-15 du Code civil (naturalisation par décret) et 137 au titre d'une déclaration (mariage avec un conjoint français, ascendant, frère ou sœur d'un Français).

Dans le cadre de la lutte contre la fraude, les documents fournis pour la délivrance d'un titre de séjour sont analysés par la Police aux frontières. Tout faux document fait l'objet d'un signalement au Procureur de la République.



Cérémonie de naturalisation - octobre 2022

En chiffres

- **11 686** titres de séjour mis en fabrication
- Une hausse de **15,3 %** des titres de séjour fabriqués par rapport à 2021
- **1 185** étrangers ayant acquis la nationalité française
- sur les 502 documents d'état civil et de voyage étrangers remis et analysés par la police aux frontières, 44 étaient falsifiés ou contrefaits



Accompagnement aux démarches numériques des étrangers en préfecture

Les faits marquants de 2022

Poursuite du **déploiement du télé-service l'administration numérique pour les étrangers en France (Anef)**, avec extension aux documents de voyage, aux réfugiés et au citoyen de l'Union européenne.

Organisation de la **semaine de l'intégration** du 17 au 21 octobre 2021.

Perspectives et grands chantiers 2023

Extension progressive du télé-service Anef aux titres de séjour « vie privée et familiale » afin de limiter les déplacements des usagers en préfecture.

Développement de l'accompagnement des usagers au point d'accueil numérique « étrangers ».

Dépôt des demandes d'acquisition de la nationalité française par décret de manière dématérialisée sur l'application Natali à compter du 6 février 2023.

POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Pour cela, elle agit sur tous les pans du droit commun, elle déploie et soutient des dispositifs spécifiques tant au niveau de l'emploi, de l'éducation, de l'amélioration du cadre de vie, de l'accès à la culture, au sport et à la santé ou encore du développement économique.

En chiffres

- **100 644** habitants dans les 28 quartiers prioritaires de la ville du département
- **6 490 570 €** mobilisés pour soutenir 608 projets au bénéfice des 28 quartiers prioritaires
- **20 000** habitants bénéficiaires d'activités estivales grâce aux quartiers d'été (54 associations soutenues – 83 projets déployés – 510 379 € dédiés au dispositif)

Les faits marquants de 2022

Déploiement du fonds gilets roses : rendre visible l'action des femmes dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV). Soutien financier auprès de 4 collectifs investis à Dieppe, Elbeuf et Grand-Couronne.

5^e édition de l'action « Femmes, sport et emplois » sur la Métropole Rouen Normandie. 110 femmes ont participé à cet événement associant employeurs et demandeuses d'emploi.

Des dates clés

3 octobre 2022 : inauguration de la nouvelle école Sadako Sasaki au Petit-Quevilly, financée par les crédits de la politique de la ville dans le cadre du renouvellement urbain du QPV de la Piscine.

2 décembre 2022 : journée départementale des adultes relais à la préfecture.



Opération de renouvellement urbain à Elbeuf



Inauguration de la nouvelle école Sadako Sasaki au Petit-Quevilly

Sur le terrain

Le renouvellement urbain des quartiers accélère : les démolitions en cours notamment à Cléon/Saint-Aubin-lès-Elbeuf et Petit-Quevilly laisseront bientôt place à de nouvelles constructions.

Perspectives et grands chantiers 2023

Préparation des nouveaux contrats de ville opérationnels en 2024, en concertation avec les habitants, les élus et les associations, dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR) pour les quartiers.

Accélération de la démarche partenariale de la cité de l'emploi du Havre, afin d'apporter les solutions adéquates aux demandeurs d'emploi dans leur recherche.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Les premières générations de conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi ont été signées en 2019 entre les Départements et l'État. Ces documents triennaux ont été prorogés sur l'année 2023 et ont permis d'engager plus de 9,9 M d'€ de crédits d'État en appui au déploiement des politiques du Département en Seine-Maritime sur les 4 exercices passés. Ces conventions ont pour objectifs principaux de développer l'accueil social inconditionnel de proximité, d'améliorer l'insertion des bénéficiaires du RSA et de développer la mobilité des demandeurs d'emploi.

En chiffres

(31 juin 2022)



- **178** contrats d'engagement réciproque signés entre le Département et le bénéficiaire du RSA dans les 2 mois suivants son entrée dans le dispositif
- **2243** bénéficiaires du RSA accompagnés dans le cadre de la garantie départementale
- **60 987** personnes reçues sur un premier accueil social inconditionnel
- **104** sites proposent sur le département un accueil social inconditionnel de premier niveau
- **67** ménages supplémentaires ont été accompagnés dans le cadre de la prévention d'une expulsion locative (2371 ménages accompagnés en 2022)
- **17** structures de l'insertion par l'activité économique accompagnées financièrement contre 12 en 2021
- **108** personnes recrutées en contrat aidé dans les collèges après identification par la plateforme Job76

Les faits marquants de 2022

Accueil au centre médico-social Clemenceau (Dieppe) de l'association pour l'enfance inadaptée (APEI) permettant d'apporter aux personnes en situation de handicap un appui moral et matériel.

Élaboration d'un guide solidaire numérique référençant tous les liens utiles pour les personnes en situation de précarité.

Ouverture d'une plateforme Job76 permettant la mise en relation des BRSA avec les entreprises.

Nouvelles réglementations

• Circulaire du 18 novembre 2018 relative à la mise en œuvre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Poursuite du renouvellement des autorisations provisoires de séjour (APS) pour les déplacés déjà en France depuis plusieurs mois (sur rendez-vous).

• Instruction de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et de la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) du 19 janvier 2022 relative aux conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi départementales, métropolitaines et régionales pour l'année 2022.



Conférence de presse sur la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Bon à savoir

La stratégie de lutte contre la pauvreté développée au travers des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi sera prolongée dans le cadre du pacte des solidarités. Les contrats signés en 2023 devront prendre en compte les travaux menés dans le cadre du service public de l'insertion et de l'emploi et ceux menés dans le cadre de France travail et de la lutte contre le non-recours.

Perspectives et grands chantiers 2023



Élaboration d'un avenant à la convention 2022 permettant de proroger son exécution jusqu'au 31 décembre 2023.

Recentrage des actions sur l'insertion des bénéficiaires du RSA et l'accès aux droits.

Réalisation d'un diagnostic des besoins de soutien à l'action départementale afin de préparer la prochaine génération de conventions.

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

L'année 2022 est marquée par la poursuite de l'augmentation des faits de violences conjugales enregistrés par les forces de l'ordre. Si un féminicide est à déplorer sur le département en 2022 contre 4 homicides conjugaux en 2021, la lutte contre les violences faites aux femmes reste une grande priorité et doit être complétée par des actions de prévention auprès des plus jeunes afin de diffuser une culture de l'égalité, lutter contre les stéréotypes et contre les violences sexistes et sexuelles.

En chiffres

Dispositifs pour les victimes de violences conjugales :

- **30** bracelets anti-rapprochements : 10 à Rouen, 7 à Dieppe et 13 Le Havre
- **69** téléphone grave danger (TGD) : 53 Rouen (27 en 2021) et 16 Dieppe
- **9** nouvelles places d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences.

Dispositifs pour les victimes de violences conjugales : sur le ressort de la Cour d'appel de Rouen pour les 3 antennes, à Rouen, Dieppe et Le Havre.

- **112** personnes ont été orientées vers le centre de prise en charge des auteurs de violences (CPCA) sur décision judiciaire et 14 personnes ont été volontaires pour intégrer le dispositif



Réunion centre de prise en charge des auteurs (CPCA) de violences conjugales - antenne du Havre

Commission départementale de lutte contre la prostitution :

- **4** nouvelles entrées dans le parcours de sortie de la prostitution.

Les faits marquants de 2022

Les mesures issues du Grenelle des violences conjugales se sont poursuivies localement en Seine-Maritime :

- Un observatoire de l'instance de la gouvernance territoriale des violences conjugales par mise en place d'un suivi territorialisé des mesures Grenelle ;
- Un fonds mobilité «Bons taxis » visant à favoriser le déplacement des victimes vers les lieux de protection et de prise en charge avec plusieurs compagnies de taxis (dispositif «bons taxis») ;
- Un protocole relatif à l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences conjugales, intrafamiliales et/ou sexuelles a été signé, entre le groupe hospitalier du Havre, la DDSP76 et le groupement de gendarmerie de la Seine-Maritime.

Des dates clés

Le **8 mars**, journée internationale des Droits des femmes : visite à l'institut médical Simone-Veil qui permet la prise en charge précoce des femmes en demande d'interruption volontaire de grossesse.

Le **25 novembre**, journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes : signature par 52 partenaires du 5^e protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes dont l'objectif est de fédérer l'ensemble des acteurs autour de 3 axes, consolider les dispositifs d'accueil, d'accompagnement et de prise en charge globale des femmes victimes de violences, répondre à la diversité des situations, des territoires et des formes de violences, prévenir les violences et améliorer la connaissance du phénomène.

Ce qui a changé en 2022

Deux nouveautés issues du Grenelle des violences conjugales : la prise en charge des auteurs de violences dans un but de protection de la victime et de prévention de la récidive et la lutte contre les mutilations sexuelles.

Réalisation de vidéos à destination des professionnels de santé créées en partenariat avec l'ARS et la DRDFE: les violences intrafamiliales et le certificat médical, les violences intrafamiliales et les mineurs.

Diffusion d'un flyer « Arrêtons les violences » avec les numéros d'urgence et les coordonnées des associations spécialisées dans le département actualisé et distribué aux partenaires.



Flyer « Arrêtons les violences »

Création d'un 6^e poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie (ISCG) avec un cofinancement fonds interministériel de prévention de la délinquance FIPD/Département de la Seine-Maritime.



Marches exploratoires sur le campus du Madrillet à Saint-Étienne-du-Rouvray

Perspectives et grands chantiers 2023



Une action dans le champ du sport à destination des femmes victimes de violences est en projet en Seine-Maritime.

Les actions de formations des professionnels, des conférences, pour prendre en charge, dans l'entreprise, les femmes victimes de violences conjugales.

Le projet de marches exploratoires par un groupe d'étudiantes, pour qu'elles se réapproprient l'espace public, sur le campus du Technopôle du Madrillet dans le cadre de la convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif (financé par le FIPD, fonds interministériel de prévention de la délinquance et par CVEC, contribution de vie étudiante et de campus).

Des permanences en centres commerciaux et lieux atypiques sont développées dans la Seine-Maritime.

Éducation, formation et emploi

ÉDUCATION

L'enseignement dans le 1^{er} degré constitue depuis plusieurs années une priorité nationale, portée chaque année par des moyens dédiés malgré la baisse des effectifs (près de 7 000 élèves en sept ans dans le département). Dans cet objectif, la direction départementale (DSDEN) s'emploie à la restructuration du réseau des écoles afin d'améliorer les conditions d'accueil et de travail des élèves.

L'éducation nationale accompagne, par ailleurs, l'inclusion toujours plus forte des élèves en situation de handicap.

En chiffres

- **202 148** élèves scolarisés dans le département de la maternelle au lycée
- **3 élèves sur 4** de grande section, CP et CE1 bénéficient des politiques ministérielles de dédoublement et plafonnement
- **7 447** élèves en situation de handicap scolarisés dans le département
- **6** nouveaux dispositifs ULIS ouverts à la rentrée 2022 (3 en écoles et 3 en collèges), ce qui porte à 164 le nombre de dispositifs dans le département
- **284** élèves ukrainiens scolarisés, dont 134 dans le 1^{er} degré

Les faits marquants

Un taux d'encadrement inégalé dans le 1^{er} degré : 5.86 enseignants pour 100 élèves (5.30 à la rentrée 2016) et une moyenne de 21.7 élèves par classe (23.8 à la rentrée 2016).


Un passage en dessous des 1000 écoles dans le département : 993 à la rentrée 2022.

182 écoles et établissements labellisés « E3D » Démarche globale de développement durable depuis 2009, dont 6 à la rentrée 2022.



993 écoles ont accueilli des élèves en 2022

Nouveauté réglementaire

 La réforme de l'instruction en famille a fait évoluer la délivrance des autorisations. Cette dernière est désormais basée sur un régime dérogatoire d'autorisation pour des motifs limités et suivie dans le cadre de l'instance départementale chargée de la prévention de l'évitement scolaire.

Perspectives et grands chantiers 2023

Poursuivre les dédoublements de classes de grande section de maternelle dans les réseaux de l'éducation prioritaire.

Accompagner les territoires pour restructurer leur réseau d'écoles et plafonner à 24 les effectifs en classes de grande section, CP, CE1, hors éducation prioritaire.

Inclure et accompagner la prise en charge des élèves en situation de handicap de l'école maternelle au lycée.

RÉUSSITE ÉDUCATIVE

L'école inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. Dans les quartiers prioritaires de la ville, cela passe par la mobilisation et le soutien des grandes mesures interministérielles et partenariales que sont les Cités éducatives, les Programmes de réussite éducative (PRE) et les cordées de la réussite. L'objectif est d'accompagner grâce à ces mesures les enfants, les jeunes et leurs familles dans la levée des obstacles à leur réussite scolaire et sociale.

En chiffres

- **13** Programmes de réussite éducative (PRE) dédiés au suivi de près de 2 000 enfants des quartiers prioritaires de la ville et soutenus par l'État à hauteur de 960 000 €
- **73 321 €** alloués aux établissements en REP et REP+ et aux établissements d'enseignement supérieur impliqués dans les cordées de la réussite – 1 200 jeunes des quartiers prioritaires bénéficiaires

Ça s'est passé en 2022

Labellisation de la Cité éducative d'Elbeuf, structurée autour du collège Nelson-Mandela. L'État finance la réussite éducative à hauteur de 235 000 € par an. C'est la 5^e cité éducative du département.

ACTIONS POUR LA JEUNESSE

En chiffres

- **2 048** jeunes entrés en mission de service civique dans le département
- **445 771 €** attribués à des associations seinomarines au titre de la campagne du fonds de développement de la vie associative (FDVA).
- **27 710** enfants, adolescents ou étudiants boursiers bénéficiaires du dispositif Pass'sport
- **25** créations d'emploi dans les associations sportives co-financées par l'État
- **39** contrôles d'accueil collectifs de mineurs (ACM)
- **47** contrôles d'établissement d'activités physiques et sportives (EAPS)
- **61** jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville de Petit-Quevilly, Rouen et Saint-Étienne-du-Rouvray ont concrétisé leur 1^{er} séjour en France ou en Europe cet été. 23 500 € de crédits État ont été mobilisés pour ce dispositif.
- **1 367** enfants ou adolescents seinomarins ayant bénéficié du dispositif « Colos apprenantes ».

Les faits marquants de 2022

Organisation de trois séjours de cohésion du Service national universel (SNU) (février, juin et juillet), ayant accueilli au total plus de 350 jeunes de 15 à 17 ans originaires d'un autre département.

Déploiement en Seine-Maritime du manifeste régional pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport, avec 80 structures signataires.

Près de 105 000 € de subventions ont été versés à 32 associations de jeunesse et d'éducation populaire dans le cadre de l'appel à projet annuel « pour une éducation populaire pour tous ».

Les dates clés

14 juin 2022 : 5^e édition de la journée s'HANDifférence qui s'est déroulée à Forges-les-Eaux, événement promouvant le développement du handisport dans le département.

7 décembre 2022 : organisation d'une manifestation départementale au Petit-Quevilly en lien avec la journée mondiale du bénévolat.

Ce qui a changé en 2022

Année de mise en œuvre du plan « 5 000 terrains de sports » qui vise à construire 5 000 nouveaux terrains de sport en France d'ici 2024 pour un budget de 200 millions d'euros (auquel s'ajouteront 50 millions supplémentaires pour la rénovation thermique du bâti sportif).

En lien avec la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, l'article L133-6 du Code de l'action sociale et des familles a été modifié, à compter du 1^{er} novembre 2022, afin de renforcer les mesures de contrôle d'honorabilité pour les professionnels et les bénévoles amenés à exercer des fonctions dans des accueils collectifs de mineurs (ACM).

Perspectives et grands chantiers 2023

Lancement de l'appel à « projets jeunes 76 », co-porté par la DSDEN, la Caf et le Département, afin de favoriser l'engagement des jeunes dans une démarche de projet et d'encourager et accompagner la prise d'initiatives citoyennes.

Poursuite de la montée en charge du dispositif du service national universel (SNU). Pour la première fois, le nombre de places ne sera plus limité : le SNU s'adaptera afin que tous les jeunes français de 15 à 17 ans qui souhaitent s'engager, le puissent.

Zoom sur...

Les colos apprenantes

Soutenir l'émancipation des jeunes, âgés de 16 à 25 ans, issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville par la construction de projets de séjours en France et à l'étranger. Favoriser l'apprentissage de l'autonomie et de la mobilité, faire l'expérience d'un nouvel environnement, valoriser la mixité, ce sont les objectifs de l'appel à projet commun de l'ANCT et de l'ANCV. Il est déployé chaque année dans le département. Les séjours portés par les jeunes et les structures socio-éducatives ou les communes qui les accompagnent sont financés par les crédits politique de la ville.

ACTION CULTURELLE

Au sein de la direction régionale des affaires culturelles (Drac) de Normandie, le pôle action culturelle et territoriale anime la politique d'action territoriale dans le cadre de la géographie prioritaire afin de réduire les inégalités d'accès à la vie culturelle, dans une démarche d'accompagnement et de développement de l'action culturelle territoriale. Il favorise le développement de l'éducation aux arts et à la culture à tous les âges de la vie au travers des politiques interministérielles sur tout le territoire régional. Cette démarche s'exerce en partenariat avec les collectivités territoriales, les acteurs artistiques et culturels en région et en liaison avec les autres administrations de l'État.

En chiffres

Parmi les nombreuses actions portées par la Drac, le « 100 % EAC » (éducation artistique et culturelle) doit permettre de rapprocher les jeunes de la culture.

- **40** projets de jumelages en temps scolaire ont été financés (178 200 €)
- **3** projets Plan chorale (43 000 €)
- **11** projets d'accompagnement d'enfants dans une démarche artistique ont été poursuivis en temps extra scolaire (47 500 €)

Un fait marquant

En 2022, le Pass culture, application numérique d'accès à la culture, à l'usage des jeunes, est désormais accessible à partir de 15 ans.

55 450 jeunes de 15 à 18 ans inscrits au Pass culture.
27 956 de plus de 18 ans et 27 494 de 15 à 17 ans.

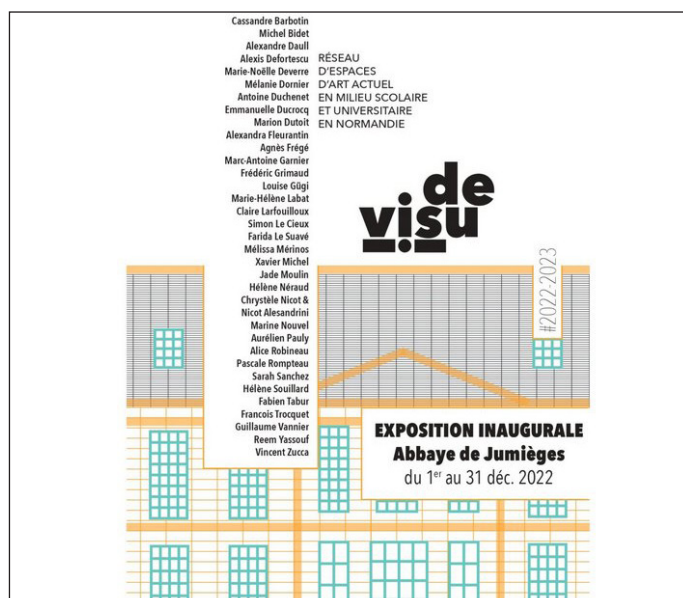
20 % des élèves ont participé à au moins une offre collective collège ou lycée (15-17 ans).

Ce qui a changé

L'organisation de l'Été culturel permet, depuis 2020, de proposer aux usagers des rencontres avec des artistes à travers une programmation estivale riche : spectacles, rencontres et concerts durant tout l'été (financement par la Drac à hauteur de 150 000 €).

Une date clé

Décembre 2022 : l'exposition de lancement du dispositif De Visu (réseau de diffusion d'œuvres d'art contemporain dans les établissements scolaires) s'est tenue à l'Abbaye de Jumièges. 34 artistes ont participé à l'exposition au sein de 60 établissements scolaires normands.



Dispositif « De Visu »
Affiche exposition inaugurale - Abbaye de Jumièges

Perspectives et grands chantiers 2023

Atout majeur pour la diffusion de la culture dans les territoires, les Micro-Folies sont déjà présentes en Seine-Maritime : Le Havre, Dieppe, Saint-Étienne-du-Rouvray, Montivilliers, Yquebeuf. Onze autres sont en cours de déploiement pour l'année 2023.

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Le Contrat d'engagement jeune s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. En vigueur à compter du 1^{er} mars 2022, le contrat d'engagement jeune (CEJ) propose à ces jeunes un accompagnement individuel et intensif profondément renouvelé, dans un cadre exigeant, avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi. Il remplace la Garantie jeunes. Il est mis en œuvre par Pôle emploi et les missions locales.

En chiffres



- **6 941** entrées Garantie jeunes (du 1^{er} janvier au 28 février) et Contrats engagement jeune (à partir du 1^{er} mars) en 2022, soit un dépassement de l'objectif de 8.8 %
- Pour Pôle emploi, **1 957** entrées enregistrées

événements médiatisés de signatures de contrats d'entrées dans le dispositif et des réunions d'information sur le CEJ.

Perspectives 2023



Maintenir, voire augmenter le nombre d'entrées en Contrat d'engagement jeune en 2023.

Ça s'est passé en 2022

Le 1^{er} mars 2022 ont été organisés dans toutes les missions locales et agences Pôle emploi des

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques.

Cinq dispositifs concourent à la mise en œuvre de ce type d'insertion : l'association intermédiaire (AI), l'atelier ou chantier d'insertion (ACI), l'entreprise d'insertion (EI), l'entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), l'entreprise d'insertion par le travail indépendant (EITI).

À ces dispositifs s'ajoutent: le fonds de développement de l'inclusion qui accompagne ces dispositifs dans leur développement (FDI), le groupement d'entreprises pour l'insertion et la qualification.

En chiffres



- **101** structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) sont conventionnées en Seine-Maritime, fin d'année 2022 (soit 10 % d'augmentation par rapport à 2021). En 2021, il y en avait 92 (en progression de 10,8% par rapport à 2020)
- **6 678** personnes en insertion représentant 2 083 équivalents temps plein (ETP) ont ainsi été accompagnées, soit une augmentation de 92 équivalents temps plein (ETP) par rapport à 2021
- **23 138 123 €** consacrés à l'insertion par l'activité économique dans le département

Perspectives et grands chantiers 2023



Une journée en juin dédiée à l'insertion par l'activité économique, dans chacun des trois arrondissements du département (Rouen, Le Havre et Dieppe), rassemblant les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) des territoires concernés.

Un budget contraint en 2023 qui limitera le niveau de conventionnement des SIAE.

SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL

L'année 2022, concernant les demandes de subventions, a été marquée par la centralisation de l'instruction des dossiers DETR/DSIL. Afin de répondre aux besoins des élus, un guide pratique d'aide à la présentation des demandes DETR/DSIL a été établi et diffusé début décembre 2022. Cet outil a pour objectif d'aiguiller les élus dans la manière de penser à leurs projets d'investissement et de rappeler les règles juridiques applicables à ce domaine.

En chiffres



- **1,2 milliard €** versés aux collectivités dont 122 millions de fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et 490 millions au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF).
- **4 397 712 €** pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- **14 946 181 €** pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Une date clé



25 mars : réunion de la commission des élus DETR, chargée de donner un avis sur les projets d'investissement susceptibles de bénéficier d'une subvention supérieure à 100 000 €.

Les faits marquants

Centralisation de l'instruction des demandes de subventions DETR au sein de la préfecture de la Seine-Maritime, les sous-préfets d'arrondissement proposant des dossiers au préfet de pré-programmations.

À la suite de la révision du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDECCI) en avril 2022, le préfet Durand a soutenu, par le biais de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local DSIL, les projets relatifs aux équipements de lutte contre l'incendie.

Ce qui a changé

Auparavant, les collectivités sollicitant sur un même projet une demande de DETR et de DSIL devaient déposer deux dossiers de demande de subvention. Grâce à la centralisation de l'instruction DETR en préfecture, les collectivités déposent désormais un seul et même dossier.



Fonds vert : la Remuée figure parmi les premières communes de Seine-Maritime soutenues

Perspective et grands chantiers 2023



Limitation du nombre d'opérations présentées par chaque collectivité sollicitant une demande de subvention DETR et DSIL à 5.

Coordination des demandes de subvention DETR/DSIL avec le nouveau dispositif « fonds vert », géré par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM 76).

ACCÈS AUX SERVICES ET REVITALISATION

En chiffres



- **36** structures France services labellisées
- **57** conseillers numériques couvrant le département
- **800 000 €** pour les Actions cœur de ville de Dieppe et Fécamp, afin de redynamiser les centres-villes
- **24** pylônes en fonctionnement, dans le cadre du New deal mobile qui vise à résorber les zones peu ou mal couvertes en téléphonie mobile

Ce qui a changé

S'agissant du programme « Petites villes de demain » (29 communes lauréates – 14 Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) concernés sur les 18 que compte le département de la Seine-Maritime), l'année 2022 aura été une année de transition entre l'année 2021, année de déploiement du programme, et l'année 2023 au cours de laquelle devraient être signées les conventions-cadres d'opération de revitalisation de territoire (ORT) ou les avenants d'enrichissement des ORT déjà existantes (4 hors programme Cœur de ville).

Au cours de l'année 2022, les communes lauréates du programme ont ainsi engagé et mené les travaux en vue de l'élaboration des projets de revitalisation de leur territoire qui seront mis en œuvre au travers des ORT, et ce en liaison avec leur EPCI de rattachement, l'appui en continu des services de l'État et celui des partenaires du programme, dont le Département, les postes de chef de projet étant financés par ailleurs par l'État à hauteur de 75 %.

Dans ce cadre, 2 conventions ont d'ores et déjà signées le 10 février 2023 au Trait par l'État et les collectivités concernées.

La convention-cadre d'ORT concernant la Métropole Rouen Normandie et les communes de Rouen, d'Elbeuf, du Trait et de Duclair a été signée. Elle a été suivie de la signature de la convention territoriale d'application concernant les communes du Trait et de Duclair, lauréates du programme « Petites villes de demain ».

Sur le terrain

Cinq structures France services ont été labellisées en 2022 (communes de Montivilliers, Notre-Dame-de-Bondeville, Terres-de-Caux, Le Havre, un espace numérique mobile pour les Quartiers politique de la ville (QPV) de Rouen).

Perspectives et grands chantiers 2023



L'acte 2 d'Action cœur de ville pour les communes de Dieppe et Fécamp va être mis en œuvre. Ce programme permettra d'accélérer la transition écologique dans les territoires.

Deux ans après le lancement du dispositif, les conseillers numériques ont rencontré un succès certain dans les territoires, pour accompagner les publics les plus éloignés du numérique. L'État s'est engagé à poursuivre le financement des conseillers numériques, pour une période de trois années supplémentaires.



Visite de projets Petites villes de demain
Caux-Seine Agglo

APPUI AUX ENTREPRISES ET À L'ÉCONOMIE LOCALE

Depuis le début de la crise sanitaire, le dispositif activité partielle a évolué pour s'adapter à la conjoncture et aux difficultés rencontrées par les entreprises. Un second dispositif appelé activité partielle de longue durée (APLD) a été instauré en 2020, offrant la possibilité aux entreprises impactées durablement par la crise sanitaire, mais dont la survie n'est pas menacée, de diminuer l'horaire de travail de ses salariés de 40 % et de recevoir pour les heures non travaillées une allocation non dégressive en contrepartie d'engagements notamment en matière de maintien en emploi et de formation. Le bénéfice du dispositif est accordé pour une durée de six mois renouvelable, dans la limite de vingt-quatre mois.

En chiffres



- **811** entreprises ont demandé à bénéficier de l'aide de l'État au titre de l'activité partielle de droit commun pour 43 025 salariés. En 2022, 8,98 millions d'euros ont été versés
- **493** demandes activité partielle de longue durée d'APLD concourant à la sauvegarde de 49 090 emplois ont été accordées, entre le début du dispositif et le 31 décembre 2022

Ce qui a changé

En 2022, les demandes de recours à l'activité partielle de longue durée (APLD) ont fortement augmenté du fait de l'absence de visibilité des entreprises quant aux conséquences de la guerre en Ukraine et de la hausse du coût de l'énergie. De ce fait, beaucoup d'entreprises ont basculé de l'activité partielle classique à l'APLD. Depuis le 31 décembre 2022, il n'est plus possible d'entrer dans le dispositif APLD.

France 2030

Il y a 23 lauréats en Seine-Maritime en 2022. Ces lauréats bénéficient de 36 M€ de subvention et de 8 M€ d'avances remboursables.

Les lauréats sont des établissements publics, des entreprises (TPE/PME/ETI/Grandes entreprises), des laboratoires de recherche et une association.

Plan de relance

53 projets industriels ont été soutenus en Seine-Maritime avec 40,1 M€ d'aides qui ont permis un investissement total de 636,7 M€.

Parmi les lauréats, on compte 29 TPE/PME, 7 ETI, 15 grandes entreprises et 1 établissement public.

TRANSPORTS

Les faits marquants

Les travaux principaux de l'opération d'aménagement des accès définitifs en rive gauche du pont Flaubert (liaison directe entre la voie rapide sud III et le pont Flaubert), portant sur les ouvrages d'art, remblais techniques, chaussées et équipements ont concrètement démarré en octobre 2022. La mise en service est prévue fin 2025.

La procédure d'appel d'offres à concession du futur contournement est de Rouen a été concrètement engagée avec la publication de l'appel à candidatures début février 2022. La signature du contrat de concession est envisagée en 2025, pour une mise en service en 2030/2031.

Les travaux de démolition de la partie de tranchée ferroviaire couverte la plus dégradée, comprise entre les ponts Corneille et Mathilde à Rouen ont été réalisés à l'été 2022, permettant de sécuriser l'unique accès ferroviaire aux installations industrialo-portuaires situées en rive gauche de la Seine.

Ce qui a changé

La mise en service de la RN27 à l'entrée de Dieppe améliore fortement l'accès et la desserte de l'agglomération dieppoise depuis Rouen, et son attractivité.

Perspectives 2023



Dans le cadre du grand projet ferroviaire de ligne nouvelle Paris-Normandie, les études préalables à l'enquête d'utilité publique vont se poursuivre sur le tronçon Rouen-Barentin, y compris la nouvelle gare de Rouen Saint-Sever en rive gauche de la Seine. La concertation avec le public et l'ensemble des acteurs va également reprendre.

ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

L'atteinte de la neutralité carbone visée par la France en 2050 et les conséquences de la crise ukrainienne ont conduit à une gestion renforcée des ressources ainsi qu'à une accélération de la décarbonation et du développement des énergies renouvelables. Les besoins de maintenance sur le parc des centrales nucléaires ont par ailleurs amené le gouvernement à anticiper d'éventuelles situations de crise à l'exemple de l'anticipation de potentiels délestages sur les réseaux d'électricité ou de gaz. De par les missions qui leur sont confiées, les services de l'État interviennent sur l'ensemble de ces domaines complémentaires et interdépendants.

En chiffres

- 7 nouveaux projets labellisés bas carbone, soit environ 45 000 tonnes équivalent CO2 labellisées.
- 262 560 habitants concernés par la zone à faible émission (ZFE) mise en place dans l'agglomération de Rouen.

Les faits marquants

Les services de l'État ont conduit des travaux avec les partenaires pour mieux planifier le développement des filières et sécuriser l'atteinte des objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) : travaux de cartographie des zones favorables à l'éolien, guide du développement de la filière photovoltaïque en Normandie, anticipation des conflits d'usages de la ressource en bois-énergie.

Une date clé

29 novembre : organisation d'un séminaire régional de concertation et d'échanges sur le mix énergétique dans le cadre de la consultation nationale lancée par le gouvernement « Notre avenir énergétique se décide maintenant ».

Au programme en 2023

Accélération de la production des énergies renouvelables en application des dispositions issues de la loi d'accélération et l'accompagnement des porteurs de projets.

Déploiement du dispositif « MonAccompagnateur-Rénov' », en charge de l'accompagnement de la rénovation thermique du parc bâti et plus spécifiquement du parc privé.

Un débat public, organisé par la commission nationale du débat public (CNDP), sera mis en place, sur le thème du développement de l'éolien en mer, dans le cadre de la révision du document stratégique de façade qui couvre l'espace maritime de Dunkerque au Mont-Saint-Michel. Il aura en particulier pour objectif de définir les futures zones de développement de parcs éoliens en mer aux horizons 2030 et 2050.



Inauguration de la base de maintenance du parc éolien - Fécamp

ÉCONOMIE AGRICOLE

Les chiffres



- **4 200** exploitations agricoles bénéficiaires des aides à la production de la Pac (politique agricole commune)
- **120** exploitations agricoles en moins par rapport à 2021 (la baisse annuelle est de 2,6%/an depuis vingt ans)
- **72** installations aidées de jeunes agriculteurs
- **235** demandes d'autorisation
- **18 004** certificats sanitaires pour l'exportation de denrées alimentaires ou de sous-produits d'origine animale pour **97** pays différents

Les faits marquants

18 004 certificats sanitaires pour l'exportation de denrées alimentaires ou de sous-produits d'origine animale pour 97 pays différents, avec 4 147 dossiers instruits via la nouvelle interface EXPADON2 mise en activité à compter de juin 2022. Une procédure qui vise à faciliter la performance des entreprises exportatrices de denrées et d'animaux.

Les dates clés



Février 2022 : plan d'urgence pour la filière porcine afin d'assurer un soutien des producteurs subissant une augmentation de leurs charges (aliments pour le bétail, énergie).

Avril 2022 : plan de résilience Ukraine pour les éleveurs.

Avril 2022 : diffusion des résultats définitifs du Recensement général agricole 2020 (RGA).

Zoom sur...

des dispositifs réglementaires

Mise en place d'une feuille de route pour la prévention du mal-être au sein du monde agricole. Première application de la loi Sempastous qui permet un meilleur contrôle des agrandissements excessifs des exploitations agricoles.

Perspectives et grands chantiers 2023



Préservation de la qualité des ressources en eau potable

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie départementale de protection de la ressource en eau potable, finalisée fin 2023, et en relation étroite avec la chambre d'agriculture, un appui est apporté aux structures gestionnaires de l'alimentation en eau potable (AEP) pour la mise en œuvre de programmes d'actions agricoles destinés à limiter les risques de pollution diffuse (pesticides, nitrates) pour les 20 captages vulnérables prioritaires de la Seine-Maritime.

Mise en œuvre de la réforme de la Pac

La nouvelle politique agricole commune (Pac) 2023-2027 entre en vigueur. L'État accompagnera les exploitants agricoles pour leur présenter les nouvelles modalités qui s'appliquent et les accompagner dans leurs démarches de déclaration pour l'obtention des différentes aides.

Bon à savoir

Afin de protéger le savoir-faire des territoires, des contrôles sont pratiqués couramment pour vérifier la loyauté des mentions valorisantes notamment s'agissant de l'AOT Neufchâtel, d'établissements de « boucherie à la ferme », des activités cidricoles ou de la production de fruits et légumes.

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

La Seine-Maritime est caractérisée par une ressource en eau souterraine fragile, du fait de l'hydrogéologie : phénomènes d'infiltration rapide en milieu karstique (bétoires, failles dans la craie). Sa qualité dépend directement du mode d'occupation des sols et de la pollution générée par les activités humaines : agriculture, sols nus l'hiver, retournement des prairies, suppression des haies et des mares, urbanisation, industrialisation...

La nappe de la craie est un puissant réservoir, mais sa capacité de recharge en eau sera amoindrie par les effets du changement climatique (précipitations plus soudaines et concentrées, températures plus élevées).

Les chiffres



- **6 200** prélèvements annuels pour quelques 360 000 paramètres analysés au total dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau opéré par l'Agence régionale de santé (ARS)
- **228** captages exploités pour l'eau potable par les collectivités du département ; **215** disposent d'une déclaration d'utilité publique fixant leurs périmètres de protection au titre du Code de la santé publique
- **20** captages prioritaires suivis plus particulièrement par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), disposent.
- **4** réunions du comité « ressource en eau », les 3 juin, 3 août, 7 septembre et 13 décembre.

Les faits marquants

Non-conformité(s) en pesticides pour 21,8% population de la Seine-Maritime (environ 275 600 habitants). Pas de restriction de consommation du fait de la présence de pesticides.

6 400 habitants (2 collectivités) concernés en 2022 par une restriction pour turbidité (absence ou insuffisance de secours) ; 25 000 habitants concernés par un risque de restrictions de consommation pour turbidité.

Validation à l'unanimité du programme d'actions agricole des captages de Fécamp Valmont Fauville.

Des mesures de restriction sécheresse qui ont concerné le bassin versant de la Bresle entre juillet et décembre.

Nouveauté réglementaire



Réglementation relative aux mesures de restriction des usages en période d'étiage.

Perspectives et grands chantiers 2023



Mise en place d'un comité départemental de l'eau coprésidé par le préfet et le président du Département. Il associera l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau pour définir les actions à mener à court terme et les orientations sur le long terme pour garantir la sécurisation de l'alimentation en eau potable, assurer une gestion quantitative équilibrée des ressources en eau, en veillant à préserver la qualité des eaux.

Mise en œuvre progressive des textes issus de la transposition de la directive 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine dite « directive eau potable ».

Structuration des actions concernant la gestion quantitative de l'eau en lien avec le conseil départemental dans le contexte du changement climatique.

Suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action agricoles dans le cadre de la stratégie départementale élargie.



La ressource en eau, problématique partagée lors des réunions avec les maires de la Seine-Maritime

MER, LITTORAL ET ENVIRONNEMENT MARIN

Les faits marquants

Le 21 septembre 2022, la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime a organisé, sur la zone portuaire de Fécamp, une opération de nettoyage des déchets marins. Cette opération, ouverte au public, a bénéficié du concours de la ville de Fécamp, de l'Office français de la biodiversité (OFB), et a été réalisée en partenariat avec l'antenne locale de l'association Surfrider. De nombreux acteurs se sont mobilisés : associations citoyennes, entreprises (Siemens, EDF), clubs de voile et de kayak de Fécamp. Au final, ce sont plus de 1 200 mégots de cigarette, 500 emballages alimentaires, 1 000 déchets liés à la pêche, 118 sacs plastiques et morceaux de sacs plastiques, ainsi que 98 morceaux de polystyrène qui ont été ramassés au cours de l'opération.

Perspectives et grands chantiers 2023

Au cours du premier semestre 2023, les services de l'État présenteront aux élus des collectivités territoriales une proposition de stratégie départementale de gestion du domaine public maritime naturel. Elle constituera la feuille de route pour promouvoir des orientations de gestion intégrées et durables, ainsi qu'une source d'information pour le public et les demandeurs d'autorisation domaniale. L'objectif est de concilier tous les usages présents sur le littoral, professionnels ou de loisir, dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité (activités nautiques, cultures marines, éoliennes en mer, ouvrages sur le littoral, etc.).

ACCÈS AUX SOINS ET SYSTÈME DE SANTÉ

En chiffres

- **5** nouveaux projets de communauté pluri professionnelle territoriale de santé (CPTS) permettant, avec les 2 CPTS déjà engagées (Sextant Le Havre et Bresle et Bray) de couvrir plus de 82% de la population de la Seine-Maritime. Les CPTS regroupent des professionnels de santé d'un même territoire et visent à les aider à mieux structurer leurs relations, à mieux se coordonner et à améliorer les prises en charges des patients
- **3 M€** délégués à 70 Ehpad habilités à l'aide sociale pour soutenir l'investissement du quotidien et 1.9M€ délégués à 4 organismes gestionnaires du secteur handicap pour soutenir des opérations majeures immobilières
- **2** contrats locaux de santé (CLS) signés en 2022 (le Havre Seine Métropole et ville de Rouen) soit un total de 5 CLS (avec Dieppe, Villes Sœurs et Saint-Étienne-du-Rouvray) couvrant 39 % de la population. Ils visent à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé
- **215** captages sur 228 exploités pour l'eau potable par les collectivités du département disposent d'une déclaration d'utilité publique fixant leurs périmètres de protection

Les faits marquants


Déploiements de 3 dispositifs d'appui à la coordination (Dac) au Havre, à Rouen et Dieppe. Il s'agit d'un point d'entrée unique et gratuit pour les professionnels et structures qui font face à des personnes en situations de santé et de vie complexes pour favoriser le maintien à domicile.

Mobilisation d'une enveloppe de 1,35 M€ pour contribuer à des investissements permettant de réduire les dépenses énergétiques de gestionnaires du secteur handicap.

Une date clé

Juin 2022 : fermeture des centres de vaccination contre le Covid-19.

Nouveauté réglementaire

 Lancement des 3 projets territoriaux en santé mentale (PTSM), à Dieppe, Le Havre et Rouen, outils de déclinaison de la politique de santé mentale : améliorer l'accès des personnes à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture.

Ça s'est passé en 2022

Campagne de communication grand public : avant de se déplacer aux urgences, le premier réflexe est de contacter d'abord son médecin traitant ou son cabinet médical habituel. S'il n'est pas joignable, composer le 15 (Samu ou service d'accès aux soins (Sas)) qui donne la conduite à tenir.

Mise en place d'ateliers de réflexion sur le système de santé dans le cadre du CNR santé, conseil national de la refondation. Les professionnels de santé, élus, collectivités locales, associations et citoyens ont formulé des premières propositions relatives à l'accès aux soins, la prévention et l'attractivité des territoires pour les professionnels.

Pour les familles d'enfants présentant des troubles du neuro-développement, création d'une plateforme de coordination et d'orientation pour les 7-12 ans, en complément de celle existante pour les 0-6 ans, ainsi que 4 équipes mobiles d'appui à la scolarisation des enfants en milieu ordinaire.

Davantage de répit pour les aidants de personnes en perte d'autonomie. Les plateformes créées ou

renforcées visent à apporter davantage de soutien aux aidants, dans le souci de favoriser le maintien à domicile.

Perspectives et grands chantiers 2023

Mise en place du service d'accès aux soins (Sas) à Rouen, à l'instar de celui existant au Havre. Avec les médecins libéraux, l'ensemble des professionnels de santé de ville, le Samu 76A, le Chu et le centre hospitalier du Rouvray, structuration et opérationnalisation de la filière de soins non programmés sur le territoire seinomarin.

Plafonnement de la rémunération de l'intérim médical à l'hôpital (loi du 26 avril 2021, dite loi Rist). Il s'agit de mettre fin aux dérives financières de l'intérim médical dans les établissements publics de santé à compter d'avril 2023.

ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

En chiffres



- **31** dossiers de demandes de dérogations d'espèces protégées instruits
- **11,19 %** de surface d'aire protégée dont 0,44 % sous protection forte

Ça s'est passé en 2022

Le document d'objectifs du site Natura 2000 « Littoral seinomarin » a été validé. Cette validation illustre l'aboutissement de la concertation entre l'État, les collectivités du littoral et les professionnels de la mer vers un meilleur équilibre entre les nécessités des usages et l'impératif de préserver la mer et les falaises des oiseaux marins.

Les dates clés

16/11/2022 : lancement de la révision à mi-parcours du 4^e plan de gestion de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine.


29/11/2022 : validation du document d'objectifs Natura 2000 « Littoral seinomarin » élaboré sous la co-présidence du préfet de la Seine-Maritime et du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord.

Au programme en 2023

Accélération de la production des énergies renouvelables en application des dispositions issues de la loi d'accélération et l'accompagnement des porteurs de projets.

Déploiement du dispositif « MonAccompagnateur-Rénov' », en charge de l'accompagnement de la rénovation thermique du parc bâti et plus spécifiquement du parc privé.

Nouveauté réglementaire

 Le plan d'actions pour les aires protégées terrestres 2022-2024, déclinaison territoriale de la stratégie nationale des aires protégées, a été transmis au ministère de l'Écologie le 7 octobre 2022.

Perspectives et grands chantiers 2023

Mise en œuvre de la déclinaison territoriale de la stratégie aires protégées 2022-2024.

Mobilisation du Fonds vert pour le financement d'actions concourant à la mise en œuvre de la stratégie nationale biodiversité dans le département.

PROTECTION DU PATRIMOINE

Le pôle patrimoine et architecture de la direction régionale des affaires culturelles (Drac) de Normandie est chargé de mettre en œuvre la politique patrimoniale du ministère de la Culture sur le territoire normand, notamment dans les domaines de la connaissance, de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine ainsi que la politique de la promotion de l'architecture. Parmi les priorités, la mise en œuvre du plan cathédrale a été poursuivie en 2022 avec l'objectif affiché d'accroître le niveau de sécurité et assurer la conservation et l'accessibilité : 1 330 000 € ont été investis pour la restauration de la flèche de la cathédrale de Rouen, 430 000 € pour le recouplement sécurité des combles de l'édifice.

En chiffres



L'action du pôle patrimoine en Seine-Maritime a porté sur diverses opérations de restauration et d'études.

- 29 opérations ont été réalisées en investissement.
- 4 opérations de restauration sur les objets ont été engagées.
- 9 études de diagnostic préalables au lancement effectif des opérations sont également à dénombrer.
- 20 opérations d'entretien et de réparation ont été réalisées.

Les dates clés



Du 18 septembre 2022 au 26 février 2023 : exposition « Les Normands » au Reiss-Engelhorn-Museum de Mannheim, pour laquelle la Drac de Normandie a prêté des œuvres (coffre et boîte ayant appartenu à Guillaume le Conquérant). L'exposition sera visible au musée des beaux-arts de Rouen en 2023.

Depuis le 21 avril 2022 : le cycle de conférences lancé par le musée des Beaux-arts de Rouen et soutenu par la Drac de Normandie, sur la culture et le patrimoine ukrainiens menacés, diffusé en ligne sur le site de l'Inha et de la Drac de Normandie.

3 juillet 2022 : traversée de la Seine, depuis la cathédrale de Rouen jusqu'à la tour des archives, par le funambule Nathan Paulin durant la fête du fleuve. Une belle occasion de valoriser l'action de l'État en matière de restauration des monuments historiques (travaux sur la flèche) et de protection des édifices (classement de la tour des archives par arrêté préfectoral).



Traversée en funambule de la Seine par Nathan Paulin
Cathédrale Notre Dame de Rouen

Les faits marquants

L'attribution du prix de l'Académie d'Architecture à la lauréate Garance Champlois, architecte parisienne, pour son projet « la vieillesse comme remède au déclin : proposition pour Dieppe ».

La restauration du château de Pierre de Coubertin à Mirville a fait l'objet, en prévision des Jeux olympiques 2024, d'une restauration financée par la Drac, des façades et des toitures.

Nouvelle réglementation



La commission régionale du patrimoine et de l'architecture s'est réunie le 10 mai 2022 (1^{re} section de la CRPA) et s'est prononcée en faveur de la protection de 17 immeubles en Seine-Maritime (campagne de protection des monuments aux morts).

Grands chantiers 2023



L'abbatiale Saint-Ouen à Rouen, dans le prolongement du plan de relance, fera l'objet d'une nouvelle tranche de travaux en 2023 avec un soutien financier de la Drac de 2M€.

Le pont tournant de Dieppe va connaître une opération de restauration. L'État contribue aux travaux, en 2023, pour un montant de 2,3 M€.



Pont Colbert - Dieppe

SOUTIEN À LA CRÉATION ARTISTIQUE

Le pôle création artistique et industries culturelles de la Drac Normandie est chargé de mettre en œuvre le soutien à la création et à la diffusion artistique dans toutes ses composantes, de porter les politiques relatives aux industries culturelles. En 2022, la Drac de Normandie a poursuivi sa politique d'accompagnement des réseaux et des structures de création et de diffusion de la région, labellisés par le ministère de la Culture, en partenariat étroit avec les collectivités publiques partenaires.

En chiffres

- **21** équipes du spectacle vivant soutenues (musique, danse, théâtre), soit 1 007 000 €
- **12** lieux labellisés aidés, soit 7 022 721 €
- **13** festivals aidés, soit 327 500 €, dont 11 festivals aidés dans le cadre du Fonds festivals pour un montant de 199 500 €

Ça s'est passé en 2022

Réengagement de l'État dans le financement des festivals. Le ministère de la Culture a organisé des États généraux des festivals qui ont permis de revisiter et de renouveler l'engagement de l'État en leur faveur. Pour la troisième année consécutive, il a mobilisé des fonds exceptionnels. 412 000 € ont été dévolus à la Drac Normandie dans ce cadre.

Trois initiatives marquantes : le festival Spring (Cirque Théâtre d'Elbeuf), Viva cité (Atelier 231) : festival des arts de la rue, Les musicales de Normandie : festival de musique classique et traditionnelle dans les lieux patrimoniaux les plus remarquables de la région (30 concerts).


Finalisation du Plan de relance (1,56 M€) : 19 structures ont été aidées pour un montant de 252 500 €. Pas d'initiatives marquantes : il s'agissait plutôt d'aides au déficit, soutien aux équipes artistiques, pérennisation d'emplois et de résidences de création.

Une date clé

8 avril 2022 : labellisation comme Centre d'art contemporain d'intérêt national du Centre photographique de Rouen Normandie.

Ce label vient reconnaître l'excellence du travail conduit par cette structure et ses équipes

Nouvelle réglementation

 En application du décret du 7 mai 2017, renouvellement des conventions du Centre national des arts de la rue L'Atelier 231 de Sotteville-lès-Rouen, du centre dramatique national (CDN) de Rouen et du théâtre Le Rive Gauche de Saint-Étienne-du-Rouvray.

Sur le terrain

Dans le cadre de la loi LCAP (liberté création architecture et patrimoine), la Drac s'est mobilisée sur les recrutements des nouvelles directions pour :

Le Volcan avec la nomination de Camille Barnaud qui a pris ses fonctions le 1^{er} juillet ;

La Scène conventionnée d'intérêt national Le Rayon Vert à Saint-Valery-en-Caux, avec le recrutement de Grégory Roustel qui a pris ses fonctions le 1^{er} janvier.

Grands chantiers 2023

La construction d'une seconde salle de spectacle est en étude pour la scène nationale labellisée le Volcan, au Havre. Cette opération sera inscrite au prochain contrat de plan État-Région.



Festival Viva cité à Sotteville-lès-Rouen

www.seine-maritime.gouv.fr



@Prefet76